



Organisation Territoriale de l'Etat

La fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC, représentée par Marc BENASSY, délégué fédéral, a participé le mercredi 2 septembre 2015 à une réunion de travail concernant la nouvelle « Organisation Territoriale de l'Etat ».

Cette importante réunion de rentrée, présidée par le préfet Jean-Luc Névache et la DGAFP, faisait suite au conseil des ministres du 31 juillet qui a entériné la localisation des nouveaux services régionaux dans le cadre de la réforme régionale.

Sans surprise, les nouvelles capitales régionales recevront l'essentiel des services fusionnés, les anciennes capitales et autres villes importantes des nouvelles régions recevant, à titre de lot de consolation, en particulier des DRAAF (Clermont-Ferrand, Limoges, Châlons-en-Champagne, Amiens, Caen, etc), des « rectorats de région » (Montpellier, Caen, Nancy, Besançon) ou des ARS (Montpellier Nancy, Caen) .

Divers problèmes subsistent dans la mise en œuvre de la réforme:

- ➔ Les préfigurateurs court-circuitent le dialogue social et déterminent dès à présent les postes à supprimer et les postes à sauvegarder, sans négociation préalable avec les personnes concernées.
- ➔ Les bénéficiaires de l'indemnité de départ volontaire (IDV), agents à moins de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits à pension et qui recevront jusqu'à 24 mois de traitement s'ils acceptent de cesser leur activité, verront ces deux années non prises en compte pour la retraite.
- ➔ Non-cumul des aides financières entre les membres d'un couple, même s'ils sont tous les deux concernés par la restructuration.

Concernant les mesures d'accompagnement des agents concernés par la réforme territoriale, plusieurs textes sont déjà intervenus, notamment les décrets des 5 et 20 août 2015, et d'autres sont encore en projet. Sous ces réserves, les efforts d'accompagnement menés par l'Etat paraissent substantiels et font l'objet d'une feuille de route qui sera transformée prochainement en circulaire qui seule fera foi, à défaut de créer des droits nouveaux pour les agents .

**MIEUX VOUS INFORMER
POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE**